

**COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL**  
**SEANCE DU 10 FEVRIER 2017**

Préparation de la rentrée 2017

1<sup>er</sup> degré

La loi de finances pour 2017 traduit la **poursuite des engagements** du Président de la République pour le quinquennat, avec la création de 4 311 emplois d'enseignants pour le 1er degré.

### ❶ DES CREATIONS DE POSTES AU NIVEAU ACADEMIQUE

A la suite de la répartition entre les différentes académies par la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des moyens votés par le Parlement, 214 **postes supplémentaires ont été accordées à l'académie de Bordeaux**. Ainsi et depuis les mesures d'urgence prises en 2012, ce sont 846 postes qui ont été créés dans l'académie.

Ces emplois ont été répartis équitablement dans les départements selon des priorités académiques qui déclinent les priorités nationales et visent à prendre en compte :

- l'accompagnement de l'évolution de la démographie scolaire dans les départements,
- le développement des dispositifs d'accompagnement des élèves les plus en difficulté mis en œuvre dans le cadre de la loi de refondation de l'École : « Plus de maîtres que de classes » ou scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- le rééquilibrage entre départements sur la base du constat des taux d'encadrement, des critères territoriaux et sociaux afin de prendre en compte les disparités d'ordre social, économique ou démographique qui peuvent exister entre les territoires. C'est cette dimension qualitative du traitement de la répartition départementale des moyens qui conduit notamment à doter de 8 emplois supplémentaires le département de la Dordogne qui devrait pourtant connaître une perte d'effectifs de 408 élèves dans le 1er degré,
- les besoins de remplacement,
- l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- l'accompagnement pédagogique et la formation continue.

2

### ❷ UNE DOTATION POSITIVE DE POSTES POUR LA DORDOGNE

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution des postes sera positive pour le département. La dotation est même doublée par rapport à la rentrée scolaire 2016.

Ainsi, le taux d'encadrement qui était le plus favorable de l'académie augmente encore et de manière substantielle. Le maintien de ce taux au même niveau que celui de la rentrée 2016 aurait pu justifier la perte de 25 postes compte tenu de la prévision démographique de -408 élèves.

### ❸ UNE METHODE

Avant toute décision, l'objectif est de croiser les données et de partager les analyses. Tous les acteurs (IEN et directeurs d'école, maires, parents...) sont amenés à participer aux travaux préparatoires selon un calendrier précis :

- disposer d'une base de travail fiable sur les effectifs (décembre) ;
- disposer d'éléments qualitatifs et de contexte local (janvier-février) ;
- affiner et actualiser les analyses (février).

Dans la logique d'un service efficient rendu aux élèves et compte tenu du nombre de postes alloués au département, la situation de chaque école est examinée à partir de critères territoriaux, sociaux, pédagogiques ou fonctionnels :

- évolution du réseau scolaire (fusion, modification de RPI, regroupement d'écoles, etc.),
- organisation pédagogique,

- élèves à besoins éducatifs particuliers,
- écoles situées en REP ou en politique de la ville, école scolarisant les enfants du voyage,
- capacité d'accueil des locaux scolaires,
- accompagnement d'une organisation en réseau scolaire.

#### ④ LES DECLINAISONS DEPARTEMENTALES

##### ➔ les exigences portées par la loi de refondation de l'école :

- la création complémentaire de dispositifs « plus de maîtres que de classes »,
- l'attention particulière aux postes dédiés à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- l'ajustement des moyens RASED.

##### ➔ l'aménagement du territoire scolaire

Conformément à la convention signée avec l'Union des maires le 26 janvier 2016, la réflexion et son opérationnalisation se poursuivent au sein des territoires au travers de la création ou élargissement de RPC/RPI, de fusion d'écoles.

Cette démarche reste notamment accompagnée par une stabilité du nombre de postes au sein des structures concernées.

Un état synthétique des communes concernées ainsi que des modalités d'évolution figurent en pièce jointe.

3

---

➔ le renforcement du potentiel de remplacement, compte tenu de l'extrême faiblesse du nombre de remplaçants rapportés au nombre total de postes de professeur des écoles en Dordogne, dans la perspective de la mise en place de nouvelles actions de formation continue.

## ➔ Les effectifs

Constat 2015*	Constat 2016*	Rappel prévisions 2016*	Prévisions 2017*	Ecart prévu 2016-17*
30 695	30 313	30 316	29 902	- 411

\* hors ASH (pour l'ASH : 2016 : 270 élèves, prévision 2017 : 273 élèves), soit -408 avec l'ASH

Circonscriptions	Constat 2016	Prévisions 2017	Ecart
Bergerac Est	3 850	3 761	- 89
Bergerac Ouest	4 011	3 968	- 43
Nontron – Nord Dordogne	3 729	3 624	- 105
Périgueux Nord	3 465	3 522	57
Périgueux Sud	4 558	4 514	- 44
St Astier – Ouest Dordogne	5 656	5 569	- 87
Sarlat – Est Dordogne	5 044	4 944	- 100
<b>Total</b>	<b>30 313</b>	<b>29 902</b>	<b>- 411</b>

Nota : en pièce jointe figure le tableau des prévisions pour les écoles du département

4

## ➔ Les principaux indicateurs

Rentrée 2016	Ecoles à classe isolée	Ecoles de 10 classes et + (%)	P/E R2016	Taux de scolarisation des 2 ans
Dordogne	20.5 % (22.4 en 2015)	2.2 (1.6 en 2015)	5.51 (5.43 en 2015) Académie : 5.24	15.7 (14.9 en 2015) Académie : 7.0

Structures	Effectifs		Classes		Taux d'encadrement		
	constat	%	constat	%	Moyen	mini	maxi
RPI / RPC	10 370	34.2	474	35.6	21.9	12.5	26.4
Primaires	7 640	25.2	331	24.8	23.1	16.5	26.1
Elémentaires	7 707	25.4	333	25.0	23.1	17.5	26.4
Maternelles	4 596	15.2	195	14.6	23.6	19.0	28.7
<b>Dordogne</b>	<b>30 313</b>	<b>100.0</b>	<b>1333</b>	<b>100.0</b>	<b>22.7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ❶ LES EVOLUTIONS DE STRUCTURES A COMPTER DE LA RENTREE 2017

### A- Evolutions liées à l'aménagement du territoire scolaire

#### Circonscription de Bergerac Est

- VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU : réorganisation des écoles de la commune nouvelle :
  - o pôle maternelle et CP à SAINTE ALVERE – 3 classes ;
  - o cycle 2 à SAINT LAURENT DES BATONS – 1 classe ;
  - o cycles 2 et 3 à CENDRIEUX – 2 classes.
- Création d'un RPI BEAUMONTOIS EN PERIGORD / STE CROIX DE BEAUMONT / RAMPIEUX / MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR / ST AVIT RIVIERE. Organisation retenue :
  - o un pôle maternelle à SAINTE SABINE BORN – 2 classes ;
  - o un pôle maternelle à ST AVIT SENIEUR – 1 classe ;
  - o un pôle élémentaire à BEAUMONT – 4 classes ;
  - o un pôle élémentaire à MONTFERRAND DU PERIGORD – 1 classe.
- Réorganisation du RPI BIRON / VERGT DE BIRON :
  - o pôle maternelle à VERGT DE BIRON – 1 classe ;
  - o pôle élémentaire à LACAPELLE BIRON – 2 classes.

#### Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- Création d'un RPI MAREUIL EN PERIGORD / CHAMPAGNE ET FONTAINE / VENDOIRE ; transfert des 2 postes de l'école de CHAMPAGNE ET FONTAINE sur les écoles maternelle et élémentaire du bourg de Mareuil. Organisation retenue :
  - o à BEAUSSAC : 2 classes primaires ;
  - o à MAUREUIL maternelle : 3 classes de cycle 1 ;
  - o à MAREUIL élémentaire : 5 classes de cycles 2 et 3 ;
  - o à VIEUX MAREUIL : 2 classes de cycles 2 et 3.
- RPI ST JEAN DE COLE / ST MARTIN DE FRESSENGEAS / ST ROMAIN ET ST CLEMENT : transfert du poste de ST ROMAIN ET ST CLEMENT à ST JEAN DE COLE. Organisation retenue :
  - o pôle maternelle à ST JEAN DE COLE – 2 classes ;
  - o pôle élémentaire à ST MARTIN DE FRESSENGEAS – 2 classes.
- Dissolution du RPI LIGUEUX / NEGRONDES :
  - o scolarisation des enfants résidant à SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD à l'école primaire du bourg de SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD ;
  - o scolarisation des enfants résidant à NEGRONDES et VAUNAC dans le RPC NEGRONDES.
- Création d'un RPI CANTILLAC / CHAMPAGNAC DE BELAIR / CONDAT SUR TRINCOU / QUINSAC / ST PANCRACE / VILLARS ; transfert du poste de QUINSAC à VILLARS. Organisation retenue :
  - o CHAMPAGNAC DE BELAIR : 5 classes ;
  - o VILLARS : 3 classes.

5

#### Circonscription de Périgueux Nord

- Projet en cours : COULOUNIEIX CHAMIERES : fusion des écoles maternelle et élémentaire Eugène le Roy

#### Circonscription de Périgueux Sud

- BOULAZAC ISLE MANOIRE : fusion des écoles maternelle et élémentaire d'Atur.
- Création d'un RPI BEAUREGARD ET BASSAC / FOULEIX / GRUN BORDAS / ST AMAND DE VERGT / ST MAIME DE PEREYROL / ST MICHEL DE VILLADEIX ; transfert du poste de ST MAIME DE PEREYROL à GRUN BORDAS. Organisation retenue :
  - o BEAUREGARD ET BASSAC : 2 classes ;
  - o FOULEIX : 2 classes ;
  - o GRUN BORDAS : 2 classes.

## Circonscription de Saint-Astier – Ouest Dordogne

- Elargissement du RPI ALLEMANS / BERTRIC BUREE / ST PAUL LIZONNE aux communes de COMBERANCHE EPLUCHE et LUSIGNAC ; organisation inchangée.
- Création d'un RPI CHERVAL / GOUTS ROSSIGNOL / LA CHAPELLE GRESIGNAC / NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC / ST MARTIAL VIVEYROLS / VERTEILLAC. Accueil des élèves dans les écoles maternelle de CHERVAL et primaire de VERTEILLAC.

Nota : à l'instar des postes d'adjoint et de directeur, les supports de BD, de ZIL et de RASED rattachés administrativement aux écoles sont également transférés sur les nouvelles entités.

### B- Autres situations

- BASSILLAC ET AUBEROCHE : fusion des écoles maternelle et élémentaire du bourg de BASSILLAC
- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire René Desmaison
- LACROTE : fin de la convention de RPI avec CENDRIEUX
- LE BUISSON DE CADOUIN : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- MOLIERES : fin de la convention de RPI avec MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR / ST AVIT RIVIERE

### C- Circonscriptions

Afin de s'adapter aux évolutions territoriales (communes nouvelles, nouvelles structures), le périmètre de certaines circonscriptions est modifié comme suit :

Commune / Ecole	Circonscription 2016	Circonscription 2017
CHERVAL maternelle	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
GOUTS ROSSIGNOL	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
LA CHAPELLE GRESIGNAC	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
ST PANTALY D'ANS	Nontron – Nord Dordogne	Périgueux Sud
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU :		
- Cendrieux maternelle	Périgueux Sud	Bergerac Est
- St Laurent des Bâtons maternelle		

6

## ② LES PROPOSITIONS DE MESURES

Les données chiffrées sont jointes en annexe du présent document.

### A- Les créations d'emplois

#### 1- Remplacement :

- Création :
  - 8 supports sur la brigade départementale
- Changement de nature ou de rattachement administratif :
  - BD EYMET élémentaire ➤ BD MONBAZILLAC primaire
  - BD VILLEFRANCHE DU PERIGORD ➤ BD SAGELAT primaire
  - ZIL PIEGUT PLUVIERS primaire ➤ BD ST PARDOUX LA RIVIERE primaire
  - ZIL LA FEUILLADE primaire ➤ BD CONDAT SUR VEZERE primaire

2- Moyens provisoires reconduits à titre définitif :

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- PIEGUT PLUVIERS primaire

3- Moyens provisoires reconduits à titre provisoire pour l'année scolaire 2017/2018 :

**Circonscription de Bergerac Est**

- BERGERAC Jean Moulin élémentaire
- BERGERAC Les Vaures élémentaire
- BERGERAC Gambetta maternelle
- FAUX primaire

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- NONTRON Gambetta élémentaire

**Circonscription de Périgueux Sud**

- BOULAZAC ISLE MANOIRE Joliot Curie primaire

**Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne**

- RPI 308 ST PAUL LIZONNE élémentaire
- RPI 513 SOURZAC primaire
- VILLETUREIX primaire

**Circonscription de Sarlat – Est Dordogne**

- RPI 704 STE NATHALÈNE primaire
- MARCILLAC ST QUENTIN primaire
- ST CYPRIEN maternelle

4- Ouverture à titre provisoire :

**Circonscription de Périgueux Nord**

- CHATEAU L'EVEQUE (blocage à l'ouverture)

5- Dispositif « plus de maîtres que de classes » : création de 7 supports

**Circonscription de Bergerac Ouest**

- VELINES primaire

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- RPI 613 AUGIGNAC primaire (intervention sur RPI 611 ABJAT SUR BANDIAT élémentaire)
- RPI 615 BUSSIERE BADIL primaire (intervention sur JAVERLHAC LA CHAPELLE ST ROBERT primaire)

**Circonscription de Périgueux Sud**

- LA DOUZE primaire
- VERGT élémentaire

**Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne**

- LA ROCHE CHALAIS élémentaire

**Circonscription de Sarlat – Est Dordogne**

- LE LARDIN ST LAZARE élémentaire (intervention sur MONTIGNAC élémentaire)

## 6- ASH :

- Création d'un support (0.50) à l'hôpital de jour de MONTPON MENETEROL
- Création d'un support (0.50) à l'hôpital de jour de MUSSIDAN
- Création d'un support d'enseignement à l'IME Rosette de BERGERAC
- Création d'une ULIS-Ecole à BERGERAC primaire René Desmason
- Transformation d'un support d'enseignement classe spécialisée option B au Centre Ailhaud Castelet de BOULAZAC en option D

## 7- Supports spécifiques :

- Occitan :
  - création d'un support occitan (0.50) à NONTRON maternelle
  - création d'un support occitan (0.50) à RIBERAC élémentaire
  - transfert du support (0.50) de RIBERAC maternelle à RIBERAC élémentaire
  - transformation d'un support d'adjoint à BRANTOME maternelle en 1 support occitan
- Création de 2 supports RASED :
  - 1 poste E à LA FORCE primaire
  - 1 poste G à ST ASTIER élémentaire Mounet Sully
- Changement de rattachement administratif :
  - transfert du poste de psychologue scolaire de SARLAT Jules Ferry à MONTIGNAC élémentaire
  - transfert du poste de psychologue scolaire de PAYS DE BELVES à SAINT CYPRIEN élémentaire
  - transfert du poste E de PAYS DE BELVES à MONTIGNAC élémentaire

## **B- Les situations d'écoles à examiner en retraits d'emplois**

### ***Circonscription de Bergerac Est***

- RPC 425 MAURENS primaire
- RPI 401 BIRON / VERGT DE BIRON (AAP)
- RPI 405 MOLIERES / MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR (AAP)
- RPI 419 CAMPSEGRET / QUEYSSAC

### ***Circonscription de Bergerac Ouest***

- RPI 516 LAMOTHE MONTRAVEL / ST MICHEL DE MONTAIGNE
- EYMET élémentaire
- PORT STE FOY ET PONCHAPT élémentaire
- ST ANTOINE DE BREUILH primaire

### ***Circonscription de Nontron – Nord Dordogne***

- RPI 618 NEGRONDES / SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, Ligueux (AAP)
- RPI 624 BADEFOLS D'ANS / HAUTEFORT
- PAYZAC primaire
- THIVIERS élémentaire

### ***Circonscription de Périgueux Nord***

- CHANCELADE élémentaire
- COULOUNIEIX CHAMIERS Eugène le Roy élémentaire

### ***Circonscription de Périgueux Sud***

- RPI 201 BASSILLAC ET AUBEROCHE, Blis et Born, Le Change / CUBJAC AUVEZERE – VAL D'ANS
- RPI 210 CENDRIEUX / LACROPTE
- RPI 719 LA BACHELLERIE / ST RABIER
- THENON maternelle

### ***Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne***

- RPI 202 LEGUILLAC DE L'AUCHE / ST AQUILIN
- RPI 307 ST MARTIAL VIVEYROLS / VERTEILLAC (AAP)
- RPI 310 MONTAGRIER / TOCANE ST APRE
- MENESPLET primaire

### ***Circonscription de Sarlat - Est Dordogne***

- RPC 423 ST POMPONT primaire
- RPI 703 BEYNAC ET CAZENAC / VEZAC
- RPI 721 CENAC ET ST JULIEN / DOMME
- CONDAT SUR VEZERE primaire
- TERRASSON LAVILLEDIEU Jacques Prévert élémentaire

## **C- Les retraits d'emplois en dehors des classes**

- 0.50 SESSAD IME Rosette de BERGERAC
- 0.50 SESSAD APF de PERIGUEUX
- 0.25 décharge RRE école primaire de VERTEILLAC

**COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL**  
**SEANCE DU 10 FEVRIER 2017**

Préparation de la rentrée 2017

1<sup>er</sup> degré

La loi de finances pour 2017 traduit la **poursuite des engagements** du Président de la République pour le quinquennat, avec la création de 4 311 emplois d'enseignants pour le 1er degré.

### ❶ DES CREATIONS DE POSTES AU NIVEAU ACADEMIQUE

A la suite de la répartition entre les différentes académies par la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des moyens votés par le Parlement, 214 **postes supplémentaires ont été accordées à l'académie de Bordeaux**. Ainsi et depuis les mesures d'urgence prises en 2012, ce sont 846 postes qui ont été créés dans l'académie.

Ces emplois ont été répartis équitablement dans les départements selon des priorités académiques qui déclinent les priorités nationales et visent à prendre en compte :

- l'accompagnement de l'évolution de la démographie scolaire dans les départements,
- le développement des dispositifs d'accompagnement des élèves les plus en difficulté mis en œuvre dans le cadre de la loi de refondation de l'École : « Plus de maîtres que de classes » ou scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- le rééquilibrage entre départements sur la base du constat des taux d'encadrement, des critères territoriaux et sociaux afin de prendre en compte les disparités d'ordre social, économique ou démographique qui peuvent exister entre les territoires. C'est cette dimension qualitative du traitement de la répartition départementale des moyens qui conduit notamment à doter de 8 emplois supplémentaires le département de la Dordogne qui devrait pourtant connaître une perte d'effectifs de 408 élèves dans le 1er degré,
- les besoins de remplacement,
- l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- l'accompagnement pédagogique et la formation continue.

2

### ❷ UNE DOTATION POSITIVE DE POSTES POUR LA DORDOGNE

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution des postes sera positive pour le département. La dotation est même doublée par rapport à la rentrée scolaire 2016.

Ainsi, le taux d'encadrement qui était le plus favorable de l'académie augmente encore et de manière substantielle. Le maintien de ce taux au même niveau que celui de la rentrée 2016 aurait pu justifier la perte de 25 postes compte tenu de la prévision démographique de -408 élèves.

### ❸ UNE METHODE

Avant toute décision, l'objectif est de croiser les données et de partager les analyses. Tous les acteurs (IEN et directeurs d'école, maires, parents...) sont amenés à participer aux travaux préparatoires selon un calendrier précis :

- disposer d'une base de travail fiable sur les effectifs (décembre) ;
- disposer d'éléments qualitatifs et de contexte local (janvier-février) ;
- affiner et actualiser les analyses (février).

Dans la logique d'un service efficient rendu aux élèves et compte tenu du nombre de postes alloués au département, la situation de chaque école est examinée à partir de critères territoriaux, sociaux, pédagogiques ou fonctionnels :

- évolution du réseau scolaire (fusion, modification de RPI, regroupement d'écoles, etc.),
- organisation pédagogique,

- élèves à besoins éducatifs particuliers,
- écoles situées en REP ou en politique de la ville, école scolarisant les enfants du voyage,
- capacité d'accueil des locaux scolaires,
- accompagnement d'une organisation en réseau scolaire.

#### ④ LES DECLINAISONS DEPARTEMENTALES

##### ➔ les exigences portées par la loi de refondation de l'école :

- la création complémentaire de dispositifs « plus de maîtres que de classes »,
- l'attention particulière aux postes dédiés à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- l'ajustement des moyens RASED.

##### ➔ l'aménagement du territoire scolaire

Conformément à la convention signée avec l'Union des maires le 26 janvier 2016, la réflexion et son opérationnalisation se poursuivent au sein des territoires au travers de la création ou élargissement de RPC/RPI, de fusion d'écoles.

Cette démarche reste notamment accompagnée par une stabilité du nombre de postes au sein des structures concernées.

Un état synthétique des communes concernées ainsi que des modalités d'évolution figurent en pièce jointe.

3

---

➔ **le renforcement du potentiel de remplacement**, compte tenu de l'extrême faiblesse du nombre de remplaçants rapportés au nombre total de postes de professeur des écoles en Dordogne, dans la perspective de la mise en place de nouvelles actions de formation continue.

## ➔ Les effectifs

Constat 2015*	Constat 2016*	Rappel prévisions 2016*	Prévisions 2017*	Ecart prévu 2016-17*
30 695	30 313	30 316	29 902	- 411

\* hors ASH (pour l'ASH : 2016 : 270 élèves, prévision 2017 : 273 élèves), soit -408 avec l'ASH

Circonscriptions	Constat 2016	Prévisions 2017	Ecart
Bergerac Est	3 850	3 761	- 89
Bergerac Ouest	4 011	3 968	- 43
Nontron – Nord Dordogne	3 729	3 624	- 105
Périgueux Nord	3 465	3 522	57
Périgueux Sud	4 558	4 514	- 44
St Astier – Ouest Dordogne	5 656	5 569	- 87
Sarlat – Est Dordogne	5 044	4 944	- 100
<b>Total</b>	<b>30 313</b>	<b>29 902</b>	<b>- 411</b>

Nota : en pièce jointe figure le tableau des prévisions pour les écoles du département

4

## ➔ Les principaux indicateurs

Rentrée 2016	Ecoles à classe isolée	Ecoles de 10 classes et + (%)	P/E R2016	Taux de scolarisation des 2 ans
Dordogne	20.5 % (22.4 en 2015)	2.2 (1.6 en 2015)	5.51 (5.43 en 2015) Académie : 5.24	15.7 (14.9 en 2015) Académie : 7.0

Structures	Effectifs		Classes		Taux d'encadrement		
	constat	%	constat	%	Moyen	mini	maxi
RPI / RPC	10 370	34.2	474	35.6	21.9	12.5	26.4
Primaires	7 640	25.2	331	24.8	23.1	16.5	26.1
Elémentaires	7 707	25.4	333	25.0	23.1	17.5	26.4
Maternelles	4 596	15.2	195	14.6	23.6	19.0	28.7
<b>Dordogne</b>	<b>30 313</b>	<b>100.0</b>	<b>1333</b>	<b>100.0</b>	<b>22.7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ❶ LES EVOLUTIONS DE STRUCTURES A COMPTER DE LA RENTREE 2017

### A- Evolutions liées à l'aménagement du territoire scolaire

#### Circonscription de Bergerac Est

- VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU : réorganisation des écoles de la commune nouvelle :
  - o pôle maternelle et CP à SAINTE ALVERE – 3 classes ;
  - o cycle 2 à SAINT LAURENT DES BATONS – 1 classe ;
  - o cycles 2 et 3 à CENDRIEUX – 2 classes.
- Création d'un RPI BEAUMONTOIS EN PERIGORD / STE CROIX DE BEAUMONT / RAMPIEUX / MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR / ST AVIT RIVIERE. Organisation retenue :
  - o un pôle maternelle à SAINTE SABINE BORN – 2 classes ;
  - o un pôle maternelle à ST AVIT SENIEUR – 1 classe ;
  - o un pôle élémentaire à BEAUMONT – 4 classes ;
  - o un pôle élémentaire à MONTFERRAND DU PERIGORD – 1 classe.
- Réorganisation du RPI BIRON / VERGT DE BIRON :
  - o pôle maternelle à VERGT DE BIRON – 1 classe ;
  - o pôle élémentaire à LACAPELLE BIRON – 2 classes.

#### Circonscription de Nontron – Nord Dordogne

- Création d'un RPI MAREUIL EN PERIGORD / CHAMPAGNE ET FONTAINE / VENDOIRE ; transfert des 2 postes de l'école de CHAMPAGNE ET FONTAINE sur les écoles maternelle et élémentaire du bourg de Mareuil. Organisation retenue :
  - o à BEAUSSAC : 2 classes primaires ;
  - o à MAUREUIL maternelle : 3 classes de cycle 1 ;
  - o à MAREUIL élémentaire : 5 classes de cycles 2 et 3 ;
  - o à VIEUX MAREUIL : 2 classes de cycles 2 et 3.
- RPI ST JEAN DE COLE / ST MARTIN DE FRESSENGEAS / ST ROMAIN ET ST CLEMENT : transfert du poste de ST ROMAIN ET ST CLEMENT à ST JEAN DE COLE. Organisation retenue :
  - o pôle maternelle à ST JEAN DE COLE – 2 classes ;
  - o pôle élémentaire à ST MARTIN DE FRESSENGEAS – 2 classes.
- Dissolution du RPI LIGUEUX / NEGRONDES :
  - o scolarisation des enfants résidant à SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD à l'école primaire du bourg de SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD ;
  - o scolarisation des enfants résidant à NEGRONDES et VAUNAC dans le RPC NEGRONDES.
- Création d'un RPI CANTILLAC / CHAMPAGNAC DE BELAIR / CONDAT SUR TRINCOU / QUINSAC / ST PANCRACE / VILLARS ; transfert du poste de QUINSAC à VILLARS. Organisation retenue :
  - o CHAMPAGNAC DE BELAIR : 5 classes ;
  - o VILLARS : 3 classes.

5

#### Circonscription de Périgueux Nord

- Projet en cours : COULOUNIEIX CHAMIERES : fusion des écoles maternelle et élémentaire Eugène le Roy

#### Circonscription de Périgueux Sud

- BOULAZAC ISLE MANOIRE : fusion des écoles maternelle et élémentaire d'Atur.
- Création d'un RPI BEAUREGARD ET BASSAC / FOULEIX / GRUN BORDAS / ST AMAND DE VERGT / ST MAIME DE PEREYROL / ST MICHEL DE VILLADEIX ; transfert du poste de ST MAIME DE PEREYROL à GRUN BORDAS. Organisation retenue :
  - o BEAUREGARD ET BASSAC : 2 classes ;
  - o FOULEIX : 2 classes ;
  - o GRUN BORDAS : 2 classes.

## Circonscription de Saint-Astier – Ouest Dordogne

- Elargissement du RPI ALLEMANS / BERTRIC BUREE / ST PAUL LIZONNE aux communes de COMBERANCHE EPLUCHE et LUSIGNAC ; organisation inchangée.
- Création d'un RPI CHERVAL / GOUTS ROSSIGNOL / LA CHAPELLE GRESIGNAC / NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC / ST MARTIAL VIVEYROLS / VERTEILLAC. Accueil des élèves dans les écoles maternelle de CHERVAL et primaire de VERTEILLAC.

Nota : à l'instar des postes d'adjoint et de directeur, les supports de BD, de ZIL et de RASED rattachés administrativement aux écoles sont également transférés sur les nouvelles entités.

### B- Autres situations

- BASSILLAC ET AUBEROCHE : fusion des écoles maternelle et élémentaire du bourg de BASSILLAC
- BERGERAC : fusion des écoles maternelle et élémentaire René Desmaison
- LACROTE : fin de la convention de RPI avec CENDRIEUX
- LE BUISSON DE CADOUIN : fusion des écoles maternelle et élémentaire
- MOLIERES : fin de la convention de RPI avec MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR / ST AVIT RIVIERE

### C- Circonscriptions

Afin de s'adapter aux évolutions territoriales (communes nouvelles, nouvelles structures), le périmètre de certaines circonscriptions est modifié comme suit :

Commune / Ecole	Circonscription 2016	Circonscription 2017
CHERVAL maternelle	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
GOUTS ROSSIGNOL	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
LA CHAPELLE GRESIGNAC	Nontron – Nord Dordogne	Saint Astier – Ouest Dordogne
ST PANTALY D'ANS	Nontron – Nord Dordogne	Périgueux Sud
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU :		
- Cendrieux maternelle	Périgueux Sud	Bergerac Est
- St Laurent des Bâtons maternelle		

6

## ② LES PROPOSITIONS DE MESURES

Les données chiffrées sont jointes en annexe du présent document.

### A- Les créations d'emplois

#### 1- Remplacement :

- Création :
  - 8 supports sur la brigade départementale
- Changement de nature ou de rattachement administratif :
  - BD EYMET élémentaire ➤ BD MONBAZILLAC primaire
  - BD VILLEFRANCHE DU PERIGORD ➤ BD SAGELAT primaire
  - ZIL PIEGUT PLUVIERS primaire ➤ BD ST PARDOUX LA RIVIERE primaire
  - ZIL LA FEUILLADE primaire ➤ BD CONDAT SUR VEZERE primaire

2- Moyens provisoires reconduits à titre définitif :

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- PIEGUT PLUVIERS primaire

3- Moyens provisoires reconduits à titre provisoire pour l'année scolaire 2017/2018 :

**Circonscription de Bergerac Est**

- BERGERAC Jean Moulin élémentaire
- BERGERAC Les Vaures élémentaire
- BERGERAC Gambetta maternelle
- FAUX primaire

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- NONTRON Gambetta élémentaire

**Circonscription de Périgueux Sud**

- BOULAZAC ISLE MANOIRE Joliot Curie primaire

**Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne**

- RPI 308 ST PAUL LIZONNE élémentaire
- RPI 513 SOURZAC primaire
- VILLETUREIX primaire

**Circonscription de Sarlat – Est Dordogne**

- RPI 704 STE NATHALÈNE primaire
- MARCILLAC ST QUENTIN primaire
- ST CYPRIEN maternelle

4- Ouverture à titre provisoire :

**Circonscription de Périgueux Nord**

- CHATEAU L'EVEQUE (blocage à l'ouverture)

5- Dispositif « plus de maîtres que de classes » : création de 7 supports

**Circonscription de Bergerac Ouest**

- VELINES primaire

**Circonscription de Nontron – Nord Dordogne**

- RPI 613 AUGIGNAC primaire (intervention sur RPI 611 ABJAT SUR BANDIAT élémentaire)
- RPI 615 BUSSIERE BADIL primaire (intervention sur JAVERLHAC LA CHAPELLE ST ROBERT primaire)

**Circonscription de Périgueux Sud**

- LA DOUZE primaire
- VERGT élémentaire

**Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne**

- LA ROCHE CHALAIS élémentaire

**Circonscription de Sarlat – Est Dordogne**

- LE LARDIN ST LAZARE élémentaire (intervention sur MONTIGNAC élémentaire)

6- ASH :

- Création d'un support (0.50) à l'hôpital de jour de MONTPON MENETEROL
- Création d'un support (0.50) à l'hôpital de jour de MUSSIDAN
- Création d'un support d'enseignement à l'IME Rosette de BERGERAC
- Création d'une ULIS-Ecole à BERGERAC primaire René Desmason
- Transformation d'un support d'enseignement classe spécialisée option B au Centre Ailhaud Castelet de BOULAZAC en option D

7- Supports spécifiques :

- Occitan :
  - création d'un support occitan (0.50) à NONTRON maternelle
  - création d'un support occitan (0.50) à RIBERAC élémentaire
  - transfert du support (0.50) de RIBERAC maternelle à RIBERAC élémentaire
  - transformation d'un support d'adjoint à BRANTOME maternelle en 1 support occitan
- Création de 2 supports RASED :
  - 1 poste E à LA FORCE primaire
  - 1 poste G à ST ASTIER élémentaire Mounet Sully
- Changement de rattachement administratif :
  - transfert du poste de psychologue scolaire de SARLAT Jules Ferry à MONTIGNAC élémentaire
  - transfert du poste de psychologue scolaire de PAYS DE BELVES à SAINT CYPRIEN élémentaire
  - transfert du poste E de PAYS DE BELVES à MONTIGNAC élémentaire

## **B- Les situations d'écoles à examiner en retraits d'emplois**

### ***Circonscription de Bergerac Est***

- RPC 425 MAURENS primaire
- RPI 401 BIRON / VERGT DE BIRON (AAP)
- RPI 405 MOLIERES / MONTFERRAND DU PERIGORD / ST AVIT SENIEUR (AAP)
- RPI 419 CAMPSEGRET / QUEYSSAC

### ***Circonscription de Bergerac Ouest***

- RPI 516 LAMOTHE MONTRAVEL / ST MICHEL DE MONTAIGNE
- EYMET élémentaire
- PORT STE FOY ET PONCHAPT élémentaire
- ST ANTOINE DE BREUILH primaire

### ***Circonscription de Nontron – Nord Dordogne***

- RPI 618 NEGRONDES / SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD, Ligueux (AAP)
- RPI 624 BADEFOLS D'ANS / HAUTEFORT
- PAYZAC primaire
- THIVIERS élémentaire

### ***Circonscription de Périgueux Nord***

- CHANCELADE élémentaire
- COULOUNIEIX CHAMIERS Eugène le Roy élémentaire

### ***Circonscription de Périgueux Sud***

- RPI 201 BASSILLAC ET AUBEROCHE, Blis et Born, Le Change / CUBJAC AUVEZERE – VAL D'ANS
- RPI 210 CENDRIEUX / LACROPTE
- RPI 719 LA BACHELLERIE / ST RABIER
- THENON maternelle

### ***Circonscription de Saint Astier – Ouest Dordogne***

- RPI 202 LEGUILLAC DE L'AUCHE / ST AQUILIN
- RPI 307 ST MARTIAL VIVEYROLS / VERTEILLAC (AAP)
- RPI 310 MONTAGRIER / TOCANE ST APRE
- MENESPLET primaire

### ***Circonscription de Sarlat - Est Dordogne***

- RPC 423 ST POMPONT primaire
- RPI 703 BEYNAC ET CAZENAC / VEZAC
- RPI 721 CENAC ET ST JULIEN / DOMME
- CONDAT SUR VEZERE primaire
- TERRASSON LAVILLEDIEU Jacques Prévert élémentaire

### **C- Les retraits d'emplois en dehors des classes**

- 0.50 SESSAD IME Rosette de BERGERAC
- 0.50 SESSAD APF de PERIGUEUX
- 0.25 décharge RRE école primaire de VERTEILLAC